



SAINT-CALIXTE

Grandir
de Cœur
des Collines

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N° 743-2023

Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorier / directeur général, que le conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 11 décembre 2023, le règlement n° 743-2023 sur la tarification applicable aux biens, services et activités de la municipalité.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Calixte situé au 6230, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Calixte ou sur le site internet au www.saint-calixte.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 13^e JOUR DE DÉCEMBRE 2023

LIETTE MARTEL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE / DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE